

<https://www.aefinfo.fr/depeche/715626-la-degradation-du-climat-scolaire-engendre-une-gr...>

Antonin Gouze

9 min read

La dégradation du climat scolaire engendre une grande souffrance parmi les personnels (Catherine Becchetti-Bizot)

"Mieux prendre en compte la vulnérabilité des personnels face à la dégradation du climat scolaire" et mieux informer les usagers sur les modalités d'examens dont la réglementation peut-être "complexe" : ce sont les deux axes mis en avant pour l'Éducation nationale par Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans son rapport du 17 juillet 2024. La médiatrice souligne que la dégradation du climat scolaire engendre "une grande souffrance parmi les personnels qui ont le sentiment que leur légitimité et leur compétence sont remises en cause".



"En 2023, 39 % des saisines des usagers concernent la vie quotidienne et les conflits en établissements, un chiffre qui a doublé en cinq ans", déplore Catherine Becchetti-Bizot dans son rapport annuel du 17 juillet 2024. AEFInfo - Antonin Gouze

"Dans un contexte sociétal qui s'est considérablement tendu depuis quelques années, [...] un sentiment d'essoufflement se fait sentir chez un certain nombre d'agents, au sein même de l'administration comme dans les établissements, lié à l'effort considérable qu'ils ont dû fournir pour s'adapter aux réformes et aux transformations de leur environnement, et faire face à des crises multiples", souligne Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'Éducation nationale, dans son rapport annuel présenté le mercredi 17 juillet 2024.

Cette année, la médiatrice a donc fait le choix de mettre en avant deux thématiques emblématiques de son action dans l'Éducation nationale:

- La nécessité d'une meilleure prise en compte de la vulnérabilité des personnels,
- Les difficultés et l'incompréhension de nombreuses familles à l'égard de la réglementation des examens.

La médiatrice fait également valoir que le nombre de saisine a encore augmenté l'année passée : 20 400 saisines ont ainsi été traitées par les médiateurs en 2023, soit un taux d'augmentation de 12 % en un an et de 42 % sur les cinq dernières années. Le rapport souligne également que "lorsque le médiateur est intervenu auprès de l'administration pour appuyer une réclamation, son appui a débouché sur un succès total ou partiel dans 78 % des cas".

une dégradation du climat scolaire

"On observe une culture du rapport de force qui se développe et une dégradation du climat scolaire, de la relation école-famille", déplore la médiatrice lors de la présentation de son rapport. Ce phénomène se traduit selon elle par le fait que "39 % des saisines des usagers concernent la vie quotidienne et les conflits en établissements, un chiffre qui a connu une forte progression (20%) en 2023 et un doublement en cinq ans". De même, elle souligne que 13 % des saisines des personnels en 2023 "font directement état d'un mal-être ou d'une souffrance au travail", un chiffre modeste mais "en augmentation de 78 % depuis cinq ans".

Ces conflits engendrent "une grande souffrance parmi les enseignants et les personnels d'encadrement, qui ont le sentiment que leur légitimité et leur compétence sont remises en cause, alors qu'ils tentent de trouver des solutions aux problèmes", témoigne Catherine Becchetti-Bizot, qui invite à "prendre en considération la vulnérabilité des personnels". Elle identifie trois phénomènes auxquels ils sont confrontés.

D'abord, des **contestations portant sur la nature et le fondement même des enseignements**. La médiatrice identifie "un nombre croissant" de ce type de réclamations, qui "portent atteinte à l'autorité et à la légitimité des enseignants, mais mettent aussi en difficulté les personnels de direction". Ces contestations portent sur "des sujets divers, notamment l'EMC, la laïcité ou l'éducation à la sexualité" et "naissent fréquemment d'une incompréhension ou d'une confusion des familles, nourrie par la désinformation ou par des préjugés et positions de principe qui nécessitent des explications". Pour remédier à cela, la médiatrice recommande de :

- "Inscrire dans un cadre éducatif explicite et dans le projet pédagogique des établissements les enseignements risquant de heurter certaines sensibilités ou de susciter des polémiques,
- présenter aux parents d'élèves les objectifs de ces enseignements transversaux,
- conforter et réassurer les enseignants dans leur mission et leur faire confiance pour la mise en œuvre de ces enseignements, tout en leur apportant un soutien en cas de difficultés,
- développer la formation initiale et continue des personnels d'encadrement et des équipes pédagogiques pour les aider dans la mise en œuvre d'enseignements complexes,
- renforcer la protection des personnels (appuis institutionnels, espaces de parole et de soutien)".

UN TIERS DES SAISINES DES PERSONNELS CONCERNENT DES QUESTIONS FINANCIÈRES

Parmi le total des saisines traitées par les médiateurs en 2023, 23 % proviennent des personnels. Leur nombre est en augmentation (4 278 saisines, contre 3 954 en 2022) et les domaines de saisine "restent comparables aux autres années" :

- 29 % des saisines portent sur des questions financières,

- 21 % concernent le déroulement de carrière et les questions statutaires,
- 15 % portent sur les affectations et les mutations.

Les saisines provenant des usagers du système éducatif (élèves, parents, étudiants) représentent quant à elle 77 % des demandes :

- 39 % concernent la vie quotidienne et les conflits en établissements,
- 25 % des saisines des usagers portent sur l'insertion dans le cursus scolaire ou universitaire,
- 22 % des demandes concernent les examens et concours.

Viennent ensuite des **problématiques liées aux difficultés de mise en œuvre de l'École inclusive**. Bien que "l'idéal de l'École inclusive soit partagé par tous", il se "heurte trop souvent à la difficulté pour les équipes, et notamment les enseignants, de résoudre certains dilemmes pédagogiques", notamment de concilier "la progression collective de leur classe et l'accompagnement individualisé pour certains élèves à besoins éducatifs particuliers". Le rapport recommande ainsi de :

- "mieux anticiper les besoins des élèves en situation de handicap,
- favoriser une prise en charge pluridisciplinaire des élèves en situation de handicap,
- renforcer la formation spécifique de tous les professionnels, notamment pour répondre aux situations de crise".

La médiatrice fait état de **l'accroissement de l'agressivité, verbale ou physique, dans les relations entre les familles et l'école**. En 2023, les médiateurs notent une "recrudescence de ces comportements [...] non seulement entre élèves, mais aussi envers les personnels, de la part des élèves ou de leurs familles – phénomène que l'usage des réseaux sociaux contribue fortement à amplifier". Ce constat rejoint celui de la Depp qui notait une hausse des incidents graves ([lire sur AEF info](#)) et de l'IGÉSR Benjamin Moignard cité dans le rapport, qui ajoute que "nous sommes passés de 17 % à 42,7 % de personnels de direction insatisfaits du climat de leur établissement, et de 6 % à 30 % ressentent une appréhension avant de prendre leur service contre 6 % en 2013".

Face à cette situation - aux mesures proposées en avril 2024 par Gabriel Attal pour une 'École du civisme' ([lire sur AEF info](#)) - la médiatrice répond à AEF info que "l'autorité ne se décrète pas, mais se construit en construisant un lien de confiance entre les personnes.

L'approche doit être pluridisciplinaire, réunir des personnels médico-sociaux, des professeurs et des partenaires. Cela passe par la formation, la culture de la médiation et le développement des CPS. De manière plus systémique, il faudrait aussi plus de médiateurs". Dans cette perspective, elle recommande de :

- "rendre l'appui institutionnel plus accessible pour mettre en place la protection des personnels,
- accueillir dans les établissements des professionnels spécialisés intervenant en appui et en complément de l'action des personnels et renforcer le dialogue avec les familles au service des alliances éducatives,
- renforcer la formation continue des personnels éducatifs et pédagogiques, en s'appuyant sur l'analyse partagée des besoins des équipes".

Des Contestations d'examens liées à leur "complexité"

La deuxième thématique mise en avant par la médiatrice est la "contestation des examens", qui représente 22 % des saisines des usagers en 2023, soit une progression de 6 % par rapport à 2022 et de 78 % depuis 2018. Parmi ces saisines, 59 % portent sur **la contestation des résultats des examens**. Le rapport dresse ainsi le constat que "des familles ou des candidats se trouvent dans une situation inextricable car ils n'ont pas été en capacité de comprendre les règles applicables ou parce que la réglementation ne permet pas de résoudre leur situation". Pour remédier à cela, il propose de :

- "rassembler dans une seule version consolidée et mise à jour les textes concernant le baccalauréat et la publier sur les sites officiels,
- simplifier et rendre plus lisible la réglementation applicable à l'examen du baccalauréat,
- demander aux chefs de centre d'examen d'établir un rapport d'incident quand des outils dysfonctionnent le jour de l'épreuve".

Une autre part des saisines des usagers concernant les examens (14 %) se rapporte **aux inscriptions**. La médiatrice souligne ainsi "les difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour comprendre une réglementation souvent complexe", mais reconnaît "un manque de souplesse dans la prise en compte des erreurs" de la part de l'Éducation nationale. Les pistes proposées pour améliorer cette situation sont la mise en place d'une "cellule téléphonique dédiée à l'aide aux inscriptions" et "prévoir

systématiquement une formation des personnels de direction et des inspecteurs stagiaires sur les procédures en matière d'examens."

Les contestations d'examens prennent aussi la forme de **remise en cause de la notation**. Ainsi, "l'impact des résultats du contrôle continu en cours de scolarité sur la constitution du dossier Parcoursup, peut en grande partie expliquer cette anxiété et cette tension", pointe le rapport, qui note aussi "l'incompréhension des modalités d'évaluation". Il est donc recommandé "d'enrichir les informations figurant sur les sites ministériels" et de "faire figurer dans toutes les décisions sanctionnant pour fraude un candidat à un examen la possibilité d'effectuer un recours".

Enfin, certaines saisines se rapportant aux examens (8 %) concernent **les aménagements d'épreuves pour les personnes en situation de handicap**. La médiation constate en effet "qu'il existe encore des familles, et même des établissements scolaires, qui sont en difficulté pour effectuer les démarches nécessaires à l'obtention d'aménagements à l'examen". Pour remédier à ces problèmes, la médiatrice recommande de "prévoir un nombre suffisant de médecins désignés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées" et de "prévoir des formations pour l'ensemble des personnels et des équipes concernés par l'École inclusive".

Generated with Reader Mode